

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le lundi seize mars à vingt heures à la salle municipale de Mairy, le Conseil Communautaire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : M. THIRIAT
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, MIRJOLET
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, CARLI, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de BOULIGNY : Mme RIGOLET représentée par M. FISCHESSE
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI représentée par M. PEDESINI
Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI représentée par M. GOURY
Mme SABBA représentée par M. MIRJOLET

Etaient absentes (excusées) :

Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI
Commune de PIENNES : Mme COUJOUR
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. WAWRZYNIAK, GAYCHET

Secrétaire de séance : M. KUEN Norbert

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Audun le Roman

Délégués en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
10/03/2015

Date de publication : 19/03/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 19/03/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Désignation du représentant de l'EPCI du Bassin de Landres au sein
du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel J. Morette à Landres
du Collège Pierre et Marie Curie à Bouligny
et du Collège Joliot Curie à Tucquegnieux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Considérant que la représentation des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) est modifiée et passe de un à deux représentants : un représentant de la commune siège et un représentant de l'intercommunalité,

Considérant que l'intercommunalité dispose d'une voix consultative pour les collèges inférieurs à 600 élèves et d'une voix délibérative pour les lycées et les collèges supérieurs à 600 élèves situés sur son territoire à condition qu'un syndicat intercommunal scolaire n'ait pas reçu sa compétence de scolaire,

Vu que l'intercommunalité est concernée par un siège de titulaire et un siège de suppléant pour une voix délibérative pour le lycée J. Morette à Landres, pour un siège de titulaire et un siège de suppléant pour une voix consultative pour le Collège Pierre et Marie Curie à Boulogny et pour un siège de titulaire et un siège de suppléant pour une voix consultative pour le Collège Joliot Curie à Tucquegnieux,

Après avoir entendu le Président :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de désigner en représentants de l'intercommunalité pour le Lycée Professionnel Jean Morette à Landres : en titulaire : **Marc CECCATO**
en suppléant : **Philippe FISCHESSE**
- de désigner en représentants de l'intercommunalité pour le Collège Pierre et Marie Curie à Boulogny : en titulaire : **Jean-Michel BRUSCO**
en suppléant : **Anne-Marie DONETTI**
- de désigner en représentants de l'intercommunalité pour le Collège Joliot Curie à Tucquegnieux : en titulaire : **André GOURY**
en suppléant : **Marianne WAWRZYNIAK**

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150316-2015-012-DE
Date de télétransmission : 19/03/2015
Date de réception préfecture : 19/03/2015